



Note d'unité

Centre bus des Bords de Marne | N° 2020-83

Décision du 11 juin 2020

Décision n° BUS/MRB 2020-83 du 11 juin 2020

Portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-49 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2020-04 consentie le 19 février 2020 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0539 consentie le 1^{er} octobre 2019 par le directeur du département MRB à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus des Bords de Marne ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Monsieur Olivier THYSS, responsable transport, ou à
- Monsieur Christophe RINGUET, responsable voirie, ou à
- Monsieur François-Xavier LAFEUILLADE, responsable maintenance du site de Neuilly, ou à
Monsieur Ludovic PICHON, gestionnaire de site, ou à
- Monsieur Laurent JARDEL, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Jérôme GRANDJEAN, responsable maintenance du site de Bussy, ou à
- Monsieur Thomas LECOCQ, responsable d'équipe de ligne, ou à
- Monsieur Stéphan KACZMAREK, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Laurent GARDONI, responsable prévention sécurité.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2020-77 du 12 mai 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 11 juin 2020

Anne SALAUN
Directrice du centre bus des Bords de Marne